

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2015**

Conseillers en exercice : 19
Conseillers Présents : 16
Procurations : 3
Convocation : 9 Avril 2015

L'an deux mille quinze et le quatorze avril à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Gislène BELTRAN-CHARRE, Maire.

Présents : Mmes Gislène BELTRAN-CHARRE, Sophie BAUX, Fanny BRAZES, Eliane MATEU, Maria PEYRE, Michèle POUS, Thérèse SALAMONE, Marie Laure-THUBERT et Marie-Claire VIROLLE, MM. Alain BERNARD, René Jean CABBILLAU, Bernard HALLER, René LAVILLE, Michel NIETO, René PARRAMON et Jacques SCHMIDT.

Procurations : Mme Michèle CHAMPAGNE à Mme Gislène BELTRAN-CHARRE ; M. Marc MADINE à M. Michel NIETO ; M. Gérard LLENSE à M. René LAVILLE.

Monsieur Michel NIETO a été nommé Secrétaire de Séance.

PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 4 MARS 2015

Le Procès-verbal de la séance du 4 Mars 2015 est approuvé à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Par délibération du 5 Mai 2014, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire de prendre des décisions à sa place dans des domaines bien précis.

Les décisions du Maire depuis le dernier conseil municipal ont été les suivantes :

N° 2015-03 du 18 Mars 2015 : Levés topographiques complémentaires à l'étude hydraulique actuellement en cours – Mission de 8 785,00 € HT soit 10 542,00 € TTC confiée au cabinet de Géomètres de M. Philippe DUPEIX.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE REMPLACEMENT ET LA MISE AUX NORMES DU CANAL DEBIMETRIQUE A LA STATION D'EPURATION

Dans la continuité de la construction de lits supplémentaires de séchage des boues en vue de mettre aux normes la station d'épuration, Madame le Maire indique la nécessité, révélée par les bilans 24 heures réalisés par les services du SATESE du Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, de remplacer le canal débimétrique de la station d'épuration.

En effet, le terrain de la STEP ayant bougé depuis sa construction, ce canal débimétrique n'assure plus correctement sa fonction de comptage. Il y a donc lieu de le remplacer.

Les travaux de construction dudit canal s'élèvent à 13 699,00 € HT soit 16 438,00 € TTC.

Il convient donc d'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau et du Conseil Général des Pyrénées Orientales.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire et après avoir délibéré à **L'UNANIMITE** des membres présents et représentés, le Conseil municipal

DECIDE :

- ✚ **D'ADOPTER** le projet de travaux de remplacement du canal débimétrique de la station d'épuration pour un montant de 13 699,00 € HT ;
- ✚ **DE REALISER** cette opération d'assainissement collectif (études et travaux), selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- ✚ **DE MENTIONNER** dans les pièces du Dossier de Consultation des Entreprises que l'opération sera réalisée sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,
- ✚ **DE SOLLICITER** l'aide de l'Agence de l'Eau et du département pour la réalisation de cette opération,
- ✚ **DE DEMANDER** au Département et à l'Agence de l'eau une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation dans un premier temps des deux premières phases ;
- ✚ **D'AUTORISER** le Département à pour le compte de notre collectivité maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau et à nous la reverser ;
- ✚ **DE S'ENGAGER** à rembourser au Département un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non respect des obligations fixées par le contrat départemental ;
- ✚ **DE PRENDRE ACTE** que l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi de l'aide, la durée totale de validité de celle-ci étant fixée à trois ans ;
- ✚ **DE DONNER** tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Madame le Maire donne lecture du compte administratif 2014 de la Commune qui se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	1 200 573,94 €
Recettes réalisées	1 468 079,60 €
Excédent	267 505,66 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	903 792,09 €
Recettes réalisées	824 459,55 €
Déficit	79 332,54 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	188 173,12 €

Restes à réaliser en investissement	
Recettes restant à réaliser	287 401,07 €
Dépenses restant à réaliser	163 269,16 €

Madame le Maire s'étant retirée de la salle au moment du vote, le Conseil municipal après en avoir délibéré à la **MAJORITE**

(13 voix POUR / 4 voix CONTRE : R. LAVILLE, M.-C. VIROLLE, G. LLENSE, M. POUS).

DECIDE :

- ✚ **D'ADOPTER** le compte administratif 2014 de la Commune.
- ✚ **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR DE LA TRESORERIE DE MILLAS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Gislène BELTRAN-CHARRE,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;
- Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'elle a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE, à la MAJORITE

(14 voix POUR / 4 voix CONTRE : R. LAVILLE, M.-C. VIROLLE, G. LLENSE, M. POUS), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 267 505,66 €
- un déficit d'investissement de : 79 332,54 € (001)

Il reste à réaliser en investissement:

- des dépenses pour : 163 269,16 €
- et des recettes pour : 287 401,07 €

Monsieur René LAVILLE constate que le déficit d'investissement s'est accru par rapport à l'année dernière. IL reproche que la commune ne fasse pas suffisamment appel à l'emprunt pour gérer l'investissement et fait part de son opposition à l'orientation budgétaire.

Madame le Maire lui répond que le déficit est dû aux subventions qui sont en attente d'encaissement. L'année 2014 s'est déroulée sans emprunt car il s'agissait d'une année d'élection et les gros projets étaient en attente. Pour cette année 2015, le montants des emprunts s'élèvera d'ailleurs à 790 000,00 € sur l'ensemble des budgets communaux (principal et annexe).

Monsieur Michel NIETO lui indique que depuis 2008 les taux d'impôts n'ont pas augmenté même si les taux des emprunts étaient élevés.

Un débat s'instaure sur la gestion des emprunts.

Monsieur René PARRAMON indique qu'il s'agit peut-être d'un budget d'attente compte tenu de la réduction programmée des dotations de l'Etat.

Après avoir entendu le compte administratif du budget principal de l'exercice 2014 et en avoir débattu, le conseil municipal

DECIDE A LA MAJORITE

(14 voix POUR / 4 voix CONTRE : R. LAVILLE, M.-C. VIROLLE, G. LLENSE, M. POUS).

✚ **D'AFFECTER** le résultat de Fonctionnement comme suit :

- Affectation complémentaire : 179 332,54 € (1068)
- Excédent disponible : 88 173,12 € (002)

✚ **DE REPORTER** les restes à réaliser d'investissement sur le budget 2015

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Madame le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux de 2014 des taxes d'habitation et foncières (bâti et non bâti).

Le Produit fiscal à taux constants pour 2015 s'élève à 689 956,00 euros.

Le total des allocations compensatrices de l'Etat s'élève à 45 787,00 euros.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle ne souhaite pas augmenter le taux d'imposition pour 2015. Madame le Maire propose donc au Conseil de reconduire les taux d'imposition communaux de l'exercice 2014.

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** des membres présents ou représentés,

Le Conseil Municipal,

DECIDE :

✚ **DE VOTER** les taux ci-après :

Taux	Bases prévisionnelles	Produits correspondants
------	-----------------------	-------------------------

Taxe d'habitation	16,21%	2 173 000 €	352 243 €
Taxe Foncière (bâti)	21,37%	1 432 000 €	306 018 €
Taxe Foncière (non bâti)	41,98%	75 500 €	31 695 €

TOTAL 689 956 €

✚ **D'AUTORISER** Madame le Maire à remplir et signer l'état 1259 COM pour l'exercice 2015 et à le transmettre aux services de l'Etat.

BUDGET PRINCIPAL 2015

Madame le Maire présente aux conseillers le projet de budget communal pour l'exercice 2015. Le budget se décompose comme suit :

Section de Fonctionnement 2015

RECETTES			DEPENSES		
002	Excédent 2014	88 173,12 €	011	Charges à caractère général	445 570,00 €
013	Atténuation de charges	50 000,00 €	012	Charges de personnel	608 240,00 €
70	Produits et ventes diverses	71 735,32 €	65	Charges de gestion courante	164 362,58 €
73	Impôts et Taxes	850 138,00 €	66	Charges financières	67 730,06 €
74	Dotations et participations	404 125,00 €	Sous-total		
75	Produits de gestion courante	24 670,00 €	1 285 902,58 €		
77	Produits exceptionnels	3 599,48 €	023	Virement section d'investissement	133 372,28 €
TOTAL		1 492 440,92 €	042	Opération d'ordre (amortissements)	73 166,00 €
			TOTAL		
			1 492 440,92 €		

Section d'Investissement 2015

RECETTES		RAR+VOTE	DEPENSES		RAR+VOTE
13	Subvention d'investissement	389 151,77 €	16	Emprunts et dettes assimilés	119 365,47 €
16	Emprunts et dettes assimilés	280 000,00 €	20	Immobilisations incorporelles	87 922,00 €
10	Dotations, fonds divers	75 178,72 €	204	Subventions d'équipement versées	71 131,06 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	179 332,54 €	21	Immobilisations corporelles	566 800,22 €
21	Prélèvement section de fonctionnement	133 372,28 €	23	Immobilisations en cours	118 930,00 €
40	Opérations d'ordre (Amortissements)	73 166,06 €	911	Salle des Fêtes	86 720,08 €
			001	Déficit 2014	79 332,54 €
TOTAL		1 130 201,37 €	TOTAL		1 130 201,37 €

Madame le Maire expose les projets de réalisations en investissement pour l'année 2015, à savoir :

 **Travaux :**

- Parking à côté des ateliers
- Cuisine maison des associations
- Fin de la sonorisation du village
- Portes et baie vitrée de la mairie
- Tribunes du stade
- Eclairage public – Rénovation deux tranches (fin)
- Eclairage public – Troisième tranche
- Eclairage public – Rues du stade et du Padraga
- Rue du stade (rue et pluvial)
- Changement cloche civile
- Réhabilitation Maison Falquès
- Skate Park

 **Etudes :**

- Mise hors d'eau du village
- Etude PLU

 **Achats :**

- Mobilier urbain
- Vidéo protection Espace Força Réal
- Matériel informatique mairie / école
- Matériel service technique
- Aménagement Espace Força Réal / Salle voutée
- Logiciel Paye Phase Web
- Mise à jour site Internet
- Poly-benne

Monsieur René LAVILLE souhaite savoir ce que représente la taxe sur l'électricité dans les recettes de fonctionnement.

Madame le Maire lui précise qu'il s'agit de la part que prélèvent les fournisseurs sur toutes les factures.

Monsieur René LAVILLE estime que l'évaluation des travaux de la Maison Falquès réalisée par l'économiste est très, voire trop, élevée.

Madame le Maire lui indique qu'il y a de fortes chances que ce montant soit revu à la baisse lors de l'ouverture des plis de l'appel d'offres.

IL souhaite savoir quel projet a finalement été arrêté suite aux discussions du dernier conseil municipal. A ce jour, Madame le Maire lui indique que le projet final n'est pas arrêté.

Le chantier d'insertion prévoyant de déménager d'ici quelques mois, Monsieur René LAVILLE demande s'il ne serait pas possible d'héberger le CCAS dans cet appartement situé au-dessus du porche. Cette idée est approuvée par nombre de conseillers municipaux comme une solution d'attente des futurs locaux accessibles qui pourraient

être réalisés en rez-de-chaussée de la maison Falquès. Cette solution avait d'ailleurs été entérinée en réunion du groupe majoritaire.

Monsieur René LAVILLE pense que si l'aménagement de la rue du stade avait été effectué dans le même temps que la construction de l'Espace Força Réal, la commune aurait pu bénéficier de plus de subventions.

Madame le Maire lui précise que cela aurait été trop lourd à supporter par la commune budgétairement parlant. De plus, vu son ampleur, le projet n'aurait pas pu être réalisé car il aurait alors fallu intégrer dans un projet global l'aménagement de tous les terrains situés aux alentours.

Après avoir débattu du projet de budget prévisionnel 2015 présenté par Madame le Maire, le conseil municipal

DECIDE A LA MAJORITE

(15 voix POUR / 4 voix CONTRE : R. LAVILLE, M.-C. VIROLLE, G. LLENSE, M. POUS).

✚ **D'APPROUVER** le budget principal prévisionnel 2015.

BUDGET ANNEXE EAU / ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Madame le Maire donne lecture du compte administratif 2014 du budget annexe eau / assainissement de la Commune.

Le compte administratif 2014 se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses réalisées	222 161,37 €
Recettes réalisées	341 779,91 €
Excédent	119 618,54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses réalisées	153 927,58 €
Recettes réalisées	113 538,73 €
Déficit	40 388,85 €
Résultat global de clôture	79 229,69 €
<u>Restes à réaliser en investissement</u>	
Recettes restant à réaliser	253 019,00 €
Dépenses restant à réaliser	183 701,21 €

Madame le Maire s'étant retirée de la salle au moment du vote, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**

(14 voix POUR / 4 Abstentions : R. LAVILLE, M.-C. VIROLLE, G. LLENSE, M. POUS),

DECIDE :

✚ **D'ADOPTER** le compte administratif 2014 du budget annexe eau / assainissement de la Commune.

✚ **DE RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser tels que présentés ci-dessus.

**BUDGET ANNEXE EAU / ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014
DRESSE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR DE LA TRESORERIE DE MILLAS**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Gislène BELTRAN-CHARRE,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;
- Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris, dans ses écritures, le montant de tous les soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes, celui de tous les mandats de paiement, ordonnances et qu'elle a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
 1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 2. statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne différentes sections budgétaires et budgets annexés ;
 3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DECLARE à la **MAJORITE** (15 voix POUR / 4 Abstentions : R. LAVILLE, M.-C. VIROLLE, G. LLENSE, M. POUS) que le compte de gestion du budget annexe eau / assainissement dressé pour l'exercice 2014 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

BUDGET ANNEXE EAU / ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2014

Le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de : 119 618,54 €
- un déficit d'investissement de : 40 388,85 € (001)

Il reste à réaliser en investissement :

- des dépenses pour : 183 701,21 €
- et des recettes pour : 253 019,00 €

DECIDE A LA MAJORITE

(15 voix POUR / 4 Abstentions : R. LAVILLE, M.-C. VIROLLE, G. LLENSE, M. POUS)

- **D'AFFECTER** le résultat de Fonctionnement comme suit :
 - Affectation obligatoire : 40 388,85 € (1068)
 - Excédent disponible : 79 229,69 € (002)
- **DE REPORTER** les restes à réaliser d'investissement sur le budget 2015

BUDGET ANNEXE EAU / ASSAINISSEMENT 2015

Section de Fonctionnement 2015

RECETTES		RAR + VOTE	DEPENSES		RAR+VOTE
002	Excédent 2014	79 229,69 €	011	Charges à caractère général	115 300,00 €

042	Opérations d'ordre entre sections	21 639,57 €	012	Charges de personnel	66 175,32 €
74	Subvention d'exploitation	6 500,00 €	66	charges financières	7 034,41 €
70	Vente de produits fabriqués, prestations	234 047,33 €	67	charges exceptionnelles	1 000,00 €
			023	Virement section d'investissement	104 505,30 €
			042	Opérations d'ordre entre sections	47 401,56 €
	TOTAL	341 416,59 €		TOTAL	341 416,59 €

Section d'Investissement 2015

RECETTES		RAR + VOTE	DEPENSES		RAR+VOTE
13	Subvention d'investissement	311 029,26 €	20	Immobilisations Incorporelles	2 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	571 000,00 €	21	Immobilisations corporelles	11 000,00 €
10	dotations fonds divers réserve	14 040,56 €	23	Immobilisations en cours	995 016,82 €
1068	Affectation obligatoire	40 388,85 €	16	Emprunts et dettes	18 320,29 €
021	virement section de fonctionnement	104 505,30 €	040	Opérations d'ordre entre sections	21 639,57 €
040	opérations d'ordre entre section	47 401,56 €	001	Déficit reporté	40 388,85 €
	TOTAL	1 088 365,53 €		TOTAL	1 088 365,53 €

Madame le Maire expose les projets de réalisations en investissement pour l'année 2015, à savoir :

- Remplacement du canal débitométrique de la STEP
- Remplacement de vannes du réseau AEP
- Construction de deux lits de séchage des boues à la STEP (travaux / honoraires)
- Réhabilitation des réseaux Rue Neuve et Rue de la Forge (travaux et honoraires)

Monsieur René LAVILLE estime que les charges de personnel reversées sur le budget principal sont élevées. Madame le Maire lui indique qu'un poste et demi est compté au technique et un demi poste en administratif. Tout le travail effectué par le responsable des services techniques et de la secrétaire générale en ce domaine n'est pas comptabilisé. Ce montant devrait donc être plus élevé.

Madame le Maire tient à préciser concernant l'emprunt qu'il faudra peut-être emprunter un peu plus le temps d'encaisser les subventions. Les prêts relais sont moins chers en taux que les emprunts à long terme pour les collectivités.

Entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré à la **MAJORITE** (15 voix POUR / 4 Abstentions : R. LAVILLE, M.-C. VIROLLE, G. LLENSE, M. POUS).

DECIDE :

- 🚩 **D'ADOPTER** le budget prévisionnel 2015 du budget annexe eau/assainissement.

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE PAPIER

Madame le Maire informe les conseillers de la démarche de la communauté de communes Roussillon Conflent en vue de la constitution d'un groupement de commandes pour l'acquisition de papier.

Ce groupement de commandes devrait permettre d'effectuer des économies d'échelle en augmentant les quantités commandées par plusieurs collectivités, tout en respectant les dispositions du code des marchés publics.

La communauté de communes Roussillon Conflent sera le coordonnateur du groupement.

Madame le Maire soumet donc cette convention à l'assemblée délibérante et lui demande de bien vouloir délibérer.

Entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré à **L'UNANIMITE** des membres présents ou représentés,
le Conseil municipal,

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention de groupement de commandes, à intervenir avec la communauté de communes Roussillon Conflent pour l'acquisition de papier ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents utiles en la matière ;

AFFAIRES DIVERSES

CANIGOU GRAND SITE

Monsieur René LAVILLE constate au niveau des participations de la commune à des organismes de regroupement que la contribution à Canigou Grand Site a énormément augmenté. Il souhaite savoir si l'an prochain une telle augmentation se produira également.

Madame le Maire lui indique que la cotisation de l'année prochaine ne sera pas plus élevée que celle de cette année. Cette nouvelle contribution s'explique par la dissolution du Pays Terres Romanes mais également par le fait que la commune ne payait plus de cotisation à Terres Romanes depuis plusieurs années.

Madame Michèle POUS s'interroge sur les apports de Canigou Grand Site.

Madame le Maire lui indique alors que des chemins de randonnées avec toute la documentation pour les particuliers sont notamment en cours de réalisation par cet organisme. L'impact de cet organisme ne devrait donc plus tarder à se faire ressentir en matière touristique.

EXERCICE MILITAIRE VERMEIL 2015

Madame Marie Claire VIROLLE souhaite savoir quel est l'apport pour la commune de la présence de militaires à l'occasion de l'exercice Vermeil 2015.

Madame le Maire lui précise que la mise à disposition de l'Espace Força Réal est réalisé moyennant une convention qui prévoit le remboursement des charges de fonctionnement comme l'électricité et l'eau.

Sur un plan économique, tous les commerces bénéficient de cette présence car de nombreux militaires font des emplettes dans les commerces de proximité.

Enfin, les enfants des écoles ont pu approcher de très près et même monter dans les hélicoptères. Des journées portes ouvertes sont réalisées par le PIJ et les manœuvres sont l'occasion pour un nombreux public de voir de tels engins de près.

MUTUALISATION DES SERVICES EAU / ASSAINISSEMENT COMMUNAUX

Monsieur René LAVILLE souhaite savoir ce qu'il en est des échos de la communauté de communes Roussillon Conflent concernant la mutualisation des services eau / assainissement.

Madame le Maire lui indique que cette mutualisation devrait intervenir en raison des obligations prévues par le projet de loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). ELLE indique également, suivi en cela par d'autres conseillers municipaux, qu'elle n'est pas favorable à ce transfert de compétences.

RECOURS TA – PERMIS DE CONSTRUIRE DES EOLIENNES

Suite à l'article paru dans l'Indépendant et aux différents reportages relatifs à l'opposition de la commune au permis de construire d'éoliennes sur la commune de Pézilla la Rivière, Monsieur René LAVILLE fait part aux conseillers que le groupe d'opposition aurait aimé être associé à la démarche et en l'absence d'une telle association, ils se désolidarisent de cette démarche.

A ce jour, le Tribunal Administratif ne s'est pas encore prononcé sur le recours de la commune contre les permis de construire des éoliennes sur Pézilla.

Un débat s'instaure au sein du conseil concernant l'opportunité de construire des éoliennes si près du territoire corneillanais. Plusieurs conseillers font part de leur opposition à ce projet. Le groupe majoritaire n'est pas du même point de vue.

Madame le Maire souligne que les impacts négatifs se feront sentir d'ici quelques années, en espérant se tromper, et elle prend date pour une nouvelle discussion sur ce sujet polémique d'ici quelques temps. ELLE souligne que la distance réglementaire pour l'implantation des éoliennes est d'ailleurs récemment passée de 500 mètres à 1 kilomètre, ce qui démontre bien qu'il y a un problème pour la santé publique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et quinze minutes.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Mme Gislène BELTRAN-CHARRE